

Lyon, le 27 décembre 2017

Des maires au service des maires

SÉNAT ET ASSEMBLÉE NATIONALE À L'UNISSON POUR ACCORDER DES ÉTRENNES

+ 40 % d'indemnités pour les « grands » élus

Le Sénat puis l'Assemblée nationale ont adopté une disposition qui augmente de 40 % l'indemnité des présidents des 101 départements, des 13 régions et des maires des 40 communes les plus peuplées à partir de janvier 2018. À cela s'y ajoute les présidents de conseil d'une métropole, d'une communauté urbaine de 100 000 habitants et plus, d'une communauté d'agglomération de 100 000 habitants et plus et d'une communauté de communes de 100 000 habitants. Bref le gratin ! Et même si cette augmentation se fait à périmètre financier constant, sans augmentation de budget, cela n'enlève rien à l'indécence de la proposition qui peine à se justifier par l'augmentation des responsabilités.

Alors que le gouvernement annonce un travail sur le statut de l'élu, il favorise, avant même les discussions, une mesure honteuse et démagogique pour quelques-uns. Cette mesure, initiée au Sénat, a été amplifiée à la demande du gouvernement. Les véritables arguments sont tus officiellement mais exprimés très clairement sous le sceau de l'anonymat : la fin de la possibilité de cumuler avec un mandat de parlementaire et la « gêne » de certains présidents d'exécutif d'être moins indemnisés que plusieurs des hauts responsables administratifs.

Or ce critère peut s'appliquer aux communes rurales où les maires ont des indemnités bien inférieures au salaire pourtant modeste de leur secrétaire de mairie : 658 € brut pour 50 % des maires contre désormais 7840 € brut pour les maires des communes de plus de 100 000 habitants.

Gouvernement et parlement, en totale conscience de la violence et de la brutalité de cette mesure hors sol et de l'incompréhension qu'elle provoque tant au niveau des citoyens que de l'immense majorité des élus ruraux, prennent le parti de reconnaître de manière différenciée l'engagement des élus de la République.

Les Maires ruraux qui ne comptent ni leur temps, ni leur responsabilité et engagent souvent leur propres moyens financiers pour accomplir au mieux leur mandat, apprécieront cette mesure qui ressemble fort à de « petits arrangements entre amis ».

Vanik BERBERIAN
Président des maires ruraux de France

Contact

- Cédric Szabo, directeur 06 85 76 94 90
- amrf@amrf.fr